

QUELQUES REFLEXIONS SUR L'ETAT ET LES PERSPECTIVES DE LA SOCIOLOGIE DU TRAVAIL EN FRANCE¹.

par Pierre Desmarez (*)

En France comme dans d'autres pays, la sociologie du travail connaît aujourd'hui un certain nombre de transformations, tant du point de vue des objets qu'elle privilégie que de la manière dont elle les aborde. Nous pouvons tenter d'évaluer ces différentes pistes, en les situant par rapport à la tradition "classique" de la discipline, telle qu'elle peut être décelée tant en France qu'aux Etats-Unis, deux pays dans lesquels la sociologie du travail (ou la sociologie industrielle) ont représenté pendant un certain temps des "sciences normales". En abordant la question de l'état et des perspectives de la sociologie du travail en France à partir d'une comparaison avec la situation des Etats-Unis, nous relativiserons en outre le caractère novateur d'un certain nombre de travaux réalisés de ce côté-ci de l'Atlantique.

Les approches classiques comme "sciences normales".

Pendant de longues années, aussi bien en France qu'aux Etats-Unis, la sociologie du travail (ou sociologie industrielle) a donc fonctionné comme une "science normale", au sens que Pierre Tripier, à la suite de Thomas Kuhn, donne à cette expression. Cela signifie d'une part que les membres d'une communauté scientifique appliquent un ensemble de techniques, de méthodes d'analyse à un réel qui leur apparaît comme neutre, comme une évidence empirique et, d'autre part, que la réflexion sur la manière de poser les problèmes et sur les problèmes eux-mêmes est limitée par les caractéristiques de ces méthodes et de ces techniques (cf. Stengers, 1983).

Au sein des communautés de chercheurs qui se réclament de la sociologie du travail ou de la sociologie industrielle, ce mode de fonctionnement a existé des deux côtés de l'Atlantique. Toutefois, dans ses formes classiques, la science normale s'est organisée autour d'entités différentes. En France, c'est la "situation de travail" qui sert de référence et de point d'accrochage central à la discipline, alors qu'aux Etats-Unis, c'est principalement, mais pas exclusivement, le "système social de l'organisation industrielle" ou de l'"entreprise" qui bénéficie d'une tel statut. Le privilège accordé à ces deux institutions s'explique à la fois par la tradition théorique et philosophico-politique dans laquelle s'insère la sociologie du travail (soit, très sommairement résumé : Proudhon en France (cf. notamment Rolle, 1971 ; Burnier, Tripier, 1985 ; Rolle, 1985) et Henderson aux Etats-Unis (cf. Desmarez, 1983 ; Desmarez, 1986 a ; 1987 b), par les conditions d'exercice de la recherche (types de "demandes", modes de financement, etc...; cf. par exemple Duclos, 1985) et par les discours auxquels sont confrontés les chercheurs, comme Tripier vient de le souligner (discours des ouvriers et des ingénieurs-techniciens de fabrication en France ; discours des gestionnaires et des administrateurs aux Etats-Unis) (cf. Tripier, 1986).

Ces deux approches présentent des points communs et des différences.

(*)Chargé de recherches au Fonds National de la Recherche Scientifique (Belgique) ; Institut de Sociologie de l'Université Libre de Bruxelles.

¹ Ce texte est la version remaniée d'un exposé présenté au séminaire de recherche du Laboratoire de sociologie du travail et des relations professionnelles du Conservatoire National des Arts et Métiers, le 5 décembre 1986.

Leurs points communs sont les suivants :

1. Les objets (travail, entreprise) sont conçus comme des "choses en soi" ; des substances dont l'existence - sinon les caractéristiques concrètes - est présentée comme naturelle. A propos du travail, c'est ce que Pierre Rolle a pu montrer, notamment en démontant les constructions théoriques élaborées par Alain Touraine, en particulier à l'époque de La conscience ouvrière. Il apparaît alors que, dans cette perspective, le travail est posé comme une réalité formelle extérieure et antérieure à la recherche, comme une essence située hors du social, et qui ne devient sociale qu'une fois incarnée par l'activité du travailleur singulier (Rolle, 1971).

De même, mais plus simplement, dans la sociologie industrielle nord-américaine, l'entité "entreprise" n'est jamais questionnée comme telle. Sa genèse sociale ne concerne pas le sociologue : l'entreprise n'a pas d'histoire en tant qu'institution.

2. Les analyses sont menées par rapport à un état de référence, un état idéal. En France, celui-ci est représenté par le "travailleur complet" ; la fusion entre le travailleur et son oeuvre que l'on croit pouvoir déceler dans le modèle du travail artisanal est une sorte de paradis perdu, et aussi, d'une certaine manière, un Graal en quête duquel il faut partir. Aux Etats-Unis, c'est moins la nostalgie d'un passé révolu et d'ailleurs largement mythique que la volonté d'instaurer l'harmonie au sein du système considéré (l'entreprise) qui est présenté comme l'idéal à atteindre. L'essentiel est ici de parvenir à l'instauration d'un consensus au sein de l'entreprise, consensus qui repose sur un certain nombre de "valeurs" potentiellement communes aux différents individus et groupes en présence.

3. Du point de vue de l'évolution vers cet état de référence, les variables considérées comme pertinentes sont internes à l'objet tel qu'il est construit. C'est-à-dire que, si les variables explicatives de ce qui se passe dans le travail et, plus précisément, dans la situation de travail ou dans l'entreprise peuvent être hors du système considéré (d'ordre technique, psychologique ; liées aux appartenances multiples des individus, etc...), les "problèmes" qui s'y posent peuvent être résolus en son sein (action sur les salaires, élargissement des tâches, participation, relations humaines, etc...) (cf. Willener, 1965, cité par Tripier, 1986).

Cette proposition a un corrélat : l'entité considérée comme pertinente pour fonder l'analyse possède des limites claires et indiscutables, qui sont d'ailleurs celles que lui donne le sens commun. De ce fait, distinguer l'intérieur et l'extérieur du système ne présente aucune difficulté ; la situation de travail des individus ou des groupes et l'entreprise constituent des entités qui possèdent un environnement, par rapport auquel elles sont relativement autonomes.

Si tels sont les trois principaux points communs entre les perspectives classiques françaises et nord-américaines, nous en soulignerons encore deux autres, de moindre importance, qui portent sur des questions plus concrètes :

- le développement de la technique est conçu comme un processus autonome dont les effets sont néanmoins déterminants pour l'évolution de la situation de travail ou du système social de l'entreprise ;
- le salaire et, plus généralement, les rémunérations, sont considérées comme des composantes de la motivation des travailleurs ; leurs modes de formation et leurs significations extra-individuelles sont peu interrogées.

Au-delà de ce qui les rassemble, les deux approches que nous examinons ici diffèrent toutefois sur plusieurs points essentiels.

Dans la mesure où elle n'accorde aucune spécificité aux rapports sociaux de production, la perspective américaine est potentiellement hégémonique, c'est-à-dire

qu'elle est susceptible, si l'on considère ses caractéristiques et sa cohérence conceptuelles, d'une part, de se retrouver appliquée à n'importe quelles relations sociales et pas seulement à des relations de "travail" et, d'autre part, de subir un mouvement d'abstraction qui la détache d'un type particulier d'organisation. En d'autres termes, cette approche est à même de fonder une sociologie générale. Et nous avons essayé de montrer (Desmarez, 1986 b) que ces extensions et généralisations du modèle de la sociologie industrielle américaine se sont effectivement produites, et on donné naissance à une perspective sociologique particulièrement efficace du point de vue des objectifs qui lui ont été (le plus souvent implicitement) assignés.

Du côté français, il n'en va pas de même : l'activité de production étant centrale et spécifique dans la perspective classique, la transposition du modèle est difficile : le travail reste le travail, même si la question de sa définition n'est pas résolue pour autant. Enfin, et notamment pour la même raison, la sociologie du travail française s'est trouvée directement confrontée à l'organisation du travail de type taylorien-fordien alors que la sociologie industrielle américaine est toujours apparue, même si cela n'était pas reconnu par la majorité de ses tenants, comme son complément logique et pratique.

Une évaluation des hétérodoxies.

Aujourd'hui, tant en France qu'aux Etats-Unis, les approches classiques ont perdu de leur vigueur, même si elles continuent à exister - à peu près inchangées - de part et d'autre. Mais, à côté de cela, il est tout à fait certain que, depuis quelques années, il y a une "effervescence" en sociologie du travail, comme le souligne Tripier (1986). Il ne s'ensuit pourtant pas nécessairement que cette effervescence recouvre une ou plusieurs "hétérodoxies". Au sein des discours qui se présentent et qu'on présente comme novateurs, il faut, selon nous, faire une distinction entre des énoncés pseudo-hétérodoxes et réellement hétérodoxes.

Les énoncés pseudo-hétérodoxes peuvent être classés en deux sous-catégories.

La première comprend ceux qui donnent une dimension concrète, empirique, à un certain nombre d'ambitions théoriques de la sociologie du travail classique telle qu'elles avaient été mises en évidence par les introductions au Traité de sociologie du travail par exemple. Il en va ainsi des recherches qui attirent l'attention sur l'importance pour la situation de travail des multiples appartenances des individus ou encore de celles qui portent sur des situations de travail longtemps délaissées par la recherche empirique.²

² A ce propos, on se souviendra du cas de Paul, le tourneur employé dans un atelier de construction mécanique décrit par G. Friedman (1962). Paul appartient à plusieurs groupes, qui sont soit à l'intérieur de l'entreprise qui l'emploie (équipe, atelier, etc...) soit extérieurs à son entreprise (famille, syndicat, parti, classe, nation). Et les attitudes qu'il adopte dont les unes sont influencées par le fait qu'il se trouve aussi dans les autres. Du point de vue des ambitions théoriques de la sociologie du travail française, le fait de souligner l'importance de groupes extérieurs à la situation de travail proprement dite pour la compréhension de cette situation n'est donc pas réellement neuf. Pas plus d'ailleurs que l'intérêt récemment marqué pour des situations de travail atypiques et/ou différentes de celles qui peuvent être observées dans l'atelier. Dans le même texte, Friedmann affirme en effet que la sociologie du travail doit également se pencher sur de telles situations, et cite le cas du personnel d'une automotrice S.N.C.F., d'un chalutier de pêche et d'un atelier d'artisan. Tout ceci n'empêche évidemment pas certaines des recherches portant sur ces domaines

La deuxième sous-catégorie comprend des énoncés dont on dit qu'ils sont neufs, qu'ils remettent en question les modes de raisonnement antérieurs et qui en fait les répètent, les remettent en oeuvre de la même manière, avec parfois quelques modifications de vocabulaire.

De tels énoncés ne peuvent passer pour neufs qu'au prix d'une déformation ou d'un oubli des résultats des travaux des chercheurs qui constituent la tradition intellectuelle du domaine considéré.

Cette manière de procéder n'est évidemment pas récente, et ceux qui y recourent le font en général en toute bonne foi. Parmi les cas de ce type qui sont évoqués dans La sociologie industrielle aux Etats-Unis, le plus spectaculaire est assurément celui qui concerne George Homans, qui consacre presque tout son ouvrage sur le groupe humain à une laborieuse reconstruction du modèle mis en oeuvre par une grande partie de ses collègues depuis les années 1930.

Plus près de nous, entrent également dans cette catégorie les recherches qui aboutissent à la redécouverte de conclusions formulées il y a 25 ou 30 ans, notamment en matière de technologie, par Georges Friedmann ou Pierre Naville par exemple.

Enfin, on peut aussi considérer comme pseudo-hétérodoxe l'analyse que Renaud Sainsaulieu donne de la "culture d'entreprise". En effet, il est inexact de dire, comme le fait R. Sainsaulieu, que le fonctionnalisme américain soutient que la culture ne correspond qu'à des faits de société globale et que l'entreprise n'est que le réceptacle de cette culture extérieure. Mais ce n'est qu'en affirmant cela que l'auteur peut dire ensuite qu'il est nouveau d'affirmer que l'entreprise peut être comparée à une mini-société globale. Et la redécouverte de ce point de vue ancien a évidemment les mêmes conséquences que jadis : l'entreprise est personnalisée, elle devient un sujet qui doit, comme l'estimaient Elton Mayo et ses collègues et comme le répète R. Sainsaulieu, "créer de l'identité et de la reconnaissance sociale sous peine de perdre tout dynamisme" (Sainsaulieu, 1983 : 212).

Venons-en aux exposés vraiment hétérodoxes. Ce sont eux qui permettent de dire qu'il existe une sociologie du travail virtuellement hétérodoxe.

Ces énoncés ont au moins trois points communs :

- ils mettent l'accent sur l'importance primordiale de l'étude des différentes formes que prennent les rapports sociaux pour la compréhension des questions qu'ils étudient ;
- ils adoptent une mise en perspective historique plus ou moins élaborée de leur objet ;
- ils insistent sur l'articulation entre le global et le local ainsi que sur les médiatisations qui y interviennent.

Parmi les recherches récentes, les comparaisons internationales et certaines recherches sur les politiques industrielles, les travaux qui portent sur le marché du travail et sur l'accès à l'emploi, les études des communautés pertinentes de l'action collective relèvent de l'hétérodoxie actuelle.

Les analyses des communautés pertinentes, par exemple, s'efforcent de problématiser la relation entre des rapports sociaux généraux ou sociétaux et leur singularisation à l'échelon local. Elles ne postulent pas de fondement général à

délaissés par la tradition empirique classique d'avoir contribué à une redéfinition de la perspective adoptée par la sociologie du travail.

l'action collective mais montrent que ceux-ci peuvent varier selon les contextes et les caractéristiques locales des groupes et des rapports de force en présence.

De leur côté, les comparaisons internationales, en mettant en évidence l'existence d'un "effet sociétal", font apparaître une partie du "non dit" qu'impliquent les recherches menées au sein d'un espace national. Plus précisément, elles attirent l'attention sur les spécificités des relations qu'entretiennent systèmes de formation, marchés du travail et relations collectives au sein d'un espace caractérisé par des rapports sociaux propres à une nation.

Quelques thèses sur les perspectives d'évolution.

Compte-tenu de l'existence de ce type d'énoncés, quelles sont les perspectives d'évolution de la sociologie du travail ?

Dans le contexte actuel des conditions de la recherche dans ce domaine, il ne nous paraît guère possible de faire plus que de poser quelques autres questions en guise de réponse à cette question. Pour le faire, nous nous situerons sur deux plans, qui ne sont pas indépendants. Le premier plan est celui qui a trait à l'évolution de la sociologie du travail en tant que spécialité de la sociologie. Le deuxième concerne l'évolution strictement intellectuelle de cette spécialité. A ce propos, nous formulerons cinq thèses.

En tant que spécialité de la sociologie, la sociologie du travail est aujourd'hui menacée. Pas tant par ce qu'on a souvent coutume de présenter comme dangereux pour elle depuis quelques années, à savoir par l'"envahissement" par les autres disciplines (histoire, économie, principalement) qui auraient subitement et pour des raisons diverses décidé de s'intéresser aux questions que les sociologues du travail considèrent comme leurs chasses gardées (ou, en termes plus diplomatiques, aux questions que les compétences spécifiques et l'expérience du terrain de sociologues leur permettent d'aborder correctement) ; elle est plus directement menacée par une autre spécialité de la sociologie, de laquelle elle se rapproche indubitablement en ce moment : la sociologie des organisations.

Pour résister à cela, ce qui est tout sauf évident, elle doit se reconstruire autour de ce qui constitue son objet original, originel et classique, quitte à tenter d'intégrer les éléments pseudo-hétérodoxes qui la rapprochent des ambitions théoriques que ses fondateurs en France lui assignaient. Ou alors, elle tire les conséquences des énoncés actuellement hétérodoxes et elle se lance dans un jeu risqué, à l'issue incertaine du point de vue institutionnel, mais probablement fécond sur le plan intellectuel. Et qui implique qu'elle accepte de ne pas redevenir une science normale, avec tout l'inconfort permanent que cela signifie.

C'est au sujet de ce que pourrait être cette sociologie du travail hétérodoxe que nous formulerons cinq thèses.

1. L'objet de la sociologie du travail n'est ni le travail, ni l'entreprise (ou l'organisation) ; ce sont les rapports sociaux qui les produisent, les transforment et donc les définissent et leur donnent un sens. A la différence de la conception habituelle des objets de la sociologie du travail, qui est d'ordre substantialiste, cette conception relationnelle permet de faire l'économie de toute référence à une forme normale posée, à priori, comme naturelle et évite dès lors de faire apparaître comme pertinentes des transformations qui ne le sont pas. Dans cette perspective, l'objet de la sociologie du travail serait constitué par les processus de formation et d'évolution des réseaux qui caractérisent l'organisation sociale des activités de production.

2. La sociologie du travail a pour but de rendre compte des "changements" de la structure sociale qui informe et enserme les activités de travail et les conditions

d'exercice de ces activités. Cela implique qu'elle reconsidère la relation entre acteur et système.

Il y a, en sociologie, deux traditions classiques à cet égard, que l'on peut, très schématiquement, décrire comme suit. La première est la tradition positiviste ; c'est le "chosisme" durkheimien par exemple, pour lequel les objets sociaux ont une vie propre, externe à l'individu et l'opprimant. Et la deuxième est la tradition herméneutique, sous l'aspect par exemple du "volontarisme" wébérien, pour laquelle les objets sociaux sont le résultat du comportement humain intentionnel.

Un dépassement de ces deux points de vue a été tenté par plusieurs auteurs, notamment grâce au recours à une dialectique entre société et individu. Dans la mesure où ces tentatives s'avèrent insatisfaisantes pour les questions qui nous occupent, nous proposons de considérer l'activité sociale comme une activité qui ne trouve son origine ni exclusivement dans l'activité de l'homme, ni exclusivement dans le système. L'activité humaine est alors à la fois une activité de reproduction et une activité de transformation de la structure sociale. Et celle-ci est à la fois la condition de l'activité humaine et son produit. Adopter une telle optique implique à nouveau que le raisonnement se fasse en termes de processus et fait en outre réapparaître la dimension sociale d'opérateurs non humains qui peuvent acquérir un statut d'acteur à part entière. Il s'agit donc en fin de compte de relativiser mais aussi d'élargir le sens habituellement conféré à la notion d'"acteur".

Les deux thèses suivantes découlent de la deuxième :

3. Pour que cette sociologie soit cohérente, elle doit s'inclure au sein de son objet ; elle doit être auto-réflexive, auto-critique et analyser ses propres conditions de production. Ce qui a pour conséquence qu'elle ne peut être une science normale.

4. Si toute activité est un travail, non pas tellement de production que de reproduction ou de transformation et que tel est l'objet de la sociologie, il est clair que, du point de vue qui est le nôtre, il n'y aurait de sociologie que du travail. Et la sociologie du travail est alors nécessairement une sociologie générale.³

Professionnellement parlant, un tel point de vue est évidemment gênant, dans la mesure où il paraît remettre en question les frontières entre les disciplines, aussi bien que celles qui séparent les spécialités de la sociologie. Ce n'est pourtant pas d'une prétention à la domination qu'il s'agit. Notre proposition va plutôt dans le sens de l'élaboration d'une approche restructurée, qui serait à même de penser les relations que tantôt créent, tantôt masquent, les frontières en question.

5. Enfin, le point départ empirique le plus pertinent de cette sociologie du travail pourrait bien être l'emploi. Car, d'une part, en tant que processus de mise en relation d'une formation, d'un poste de travail et d'une rémunération et, d'autre part, en tant que forme sociale agrégée et structurée de ce processus et de ses résultats, l'emploi est l'incarnation la plus complète et la plus concrète des articulations entre les différents rapports sociaux qui définissent les caractéristiques de la relation formation-production-rémunération aussi bien que les caractéristiques du travail lui-même. C'est sans doute autour de cet objet, considéré dans une perspective longitudinale et/ou comparative, que se construira la sociologie du travail cohérente qui intégrera les apports hétérodoxes des recherches actuelles.

³ Ceci ne veut évidemment pas dire qu'il soit inintéressant d'analyser spécifiquement les activités auxquelles une société (ou un groupe social) donne à un certain moment le nom de "travail". La perspective proposée ici permet non seulement de le faire, mais aussi de considérer cette désignation comme un objet de recherche et non plus comme un donné.

BIBLIOGRAPHIE

BURNIER M., TRIPIER P. (1985), "La division du travail ; colloque de Dourdan I", in Le travail et sa sociologie: Essais critiques, Paris, L'Harmattan, pp. 167-179.

DESMAREZ P. (1983), "La sociologie industrielle, fille de la thermodynamique d'équilibre ?", Sociologie du travail, 3/1983, pp. 261-274.

DESMAREZ P. (1986 a), "La sociologie de Lawrence J. Henderson, ou Pareto perversi", Revue européenne des sciences sociales. Cahiers Vilfredo Pareto, Tome XXIV, numéro 73, pp. 173-199.

DESMAREZ P. (1986 b), La sociologie industrielle aux Etats-Unis, Paris, Armand Colin.

DUCLOS D. (Ed.) (1985), Les sciences sociales dans le changement socio-politique, Paris, Economica.

FRIEDMANN G. (1962), "L'objet de la sociologie du travail", in FRIEDMANN C., NAVILLE P., Traité de sociologie du travail, Paris, Armand Colin, pp. 11-34.

ROLLE P. (1971), Introduction à la sociologie du travail, Paris, Larousse.

ROLLE P. (1985), "A l'origine de la sociologie du travail, proudhonisme et marxisme", in Le travail et sa sociologie. Essais critiques, Paris, L'Harmattan, pp. 97-114.

TRIPPIER P. (1986), texte et exposé présentés au séminaire du C.N.A.M., le 5 décembre 1986. "sociologie du travail: de la science normale à l'effervescence", Socius, n° 3-4, novembre 1986.

SAINSAULIEU R. (1983), "La régulation culturelle des ensembles organisés", L'année sociologique, pp. 195-217.

STENGERS I. (1983), "Quelle histoire pour les sciences ?", Cahiers de la Fondation Archives Jean Piaget, n° 4, avril, pp. 49-74.

WILLNER A. (1965), "L'ouvrier et les changements organisationnels", in Les travailleurs et les changements techniques. Une vue d'ensemble des recherches, Paris, O.C.D.E.